

SOSLA 103 / 3

373

(1960)

A

centration en un seul point des installations de triage.-

(s) C.A. 20.11.40 40 V

Concentration en un seul point des installations de triage

20 novembre 1940

573

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 20 novembre 1940

QU. V - Projets

Concentration en un seul point
des installations de triage

(s) p. 40

M. DEVINAT - L'observation que je tiens à présenter a une portée générale. Vous envisagez de concentrer dans un endroit que vous avez choisi tout le triage de la région Ouest de Paris. Ne serait-il pas utile, avant d'entreprendre ce travail, de réfléchir aux conséquences que cela peut avoir dans l'avenir ? Est-il de bonne politique de concentrer tout le triage en un point déterminé, plus vulnérable et ne faudrait-il pas demander un avis autorisé à l'autorité militaire ? Je reconnais qu'au point de vue rendement du chemin de fer, vous avez mille fois raison, mais ne faut-il pas s'inquiéter du point de vue que je vous signale avant d'engager des travaux aussi considérables ?

M. LE BESNERAIS - Les gares de triage ne sont pas particulièrement vulnérables, du fait que la multiplicité des voies permet de dévier le triage sur les voies restantes. Ce n'est pas comme en pleine voie, car, si les deux voies sont coupées, on ne peut aborder la ligne que par les deux bouts et, s'il y a plusieurs coupures, elles ne peuvent être réparées que l'une après l'autre. Sans doute, la gare de triage représente un objectif d'autant plus facile à atteindre qu'il est plus étendu, mais l'expérience est faite que des objectifs de dimensions inférieures à celles des gares de triage sont facilement atteints.

Au surplus, le triage d'Achères n'intéresse pas tout le trafic de la région de l'Ouest, mais celui de la partie nord de cette région. Notre projet est le pendant de celui qui a été réalisé à Trappes.